

Commune de BOLLEZEELE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 novembre 2024

En mairie – 9 h / 11 h 30

La présidence de la séance est assurée par Pierre MARLE, maire.

Le secrétariat de séance est assuré par Christine KIECKEN.

Nombre de membres du Conseil Municipal	15
En exercice	15
Nombre de membres présents	13
Nombre de votants par procuration	0

PRÉSENTS (13) :

MARLE Pierre, VANPOUILLE Laurent, AGEZ Marie-Noëlle, BOULOGNE Sabrina, DECANter Bertrand, DIACRE Michel, DUROISIN Murielle, KIECKEN Christine, LYOEN Jean-Noël, MASSEY-BOERHAVE Yvette, PETYT Guillaume, POUBLANC Jean-Michel, LANNOY Faustine.

ABSENT ayant donné procuration (0) :

ABSENT(S) (2) : MISSIAEN Stéphane, BERTRAM Louis.

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal. M. le Maire soumet le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1/ Territoire d'Energie Flandres

- **Prestation de contrôle des factures d'énergie avec le concours du Territoire d'Energie Flandre – délibération n°2024-11-01**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est membre du groupement de commandes du TE Flandre.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le TE Flandre (Coordonnateur du groupement) souhaite proposer une prestation de contrôle des factures d'électricité et de gaz naturel par le biais d'un cabinet spécialisé. Cette prestation de contrôle vise à s'assurer d'une bonne facturation sur l'ensemble des points de livraison.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- D'autoriser le Président du TE Flandre à missionner un cabinet d'études, pour réaliser cette prestation, concernant les factures de la commune relatives aux marchés de fourniture d'électricité et de gaz,
- Il est précisé que le TE Flandre prend à sa charge les frais de mission forfaitaires (frais fixés aux nombres de PDL) du cabinet ainsi que les frais liés au remboursement (% du montant remboursé par le fournisseur en cas de trop perçu),
- Il est également précisé que si aucune anomalie n'est trouvée sur les factures de la collectivité, alors n'est redevable de rien pour cette prestation,

- A contrario, si une anomalie est trouvée, la commune sera remboursée par le fournisseur du trop-perçu. La commune s'engage alors à reverser 50% de ce remboursement au TE Flandre afin de couvrir les frais de mission.

- Redevance d'occupation du domaine public TELECOM – délibération n°2024-11-02

M. le Maire rappelle la délibération de 2006 concernant la RODP pour France Telecom. A compter de cette année, le Territoire d'Energie Flandre a sollicité, par égalité de traitement, FREE, le syndicat mixte Fibre Numérique 59/62, puis SFR et Bouygues Telecom pour le versement de la redevance d'occupation du domaine public.

Il y a lieu d'actualiser la délibération de 2006 pour solliciter la redevance d'occupation du domaine public pour l'ensemble des réseaux de télécommunication.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'actualisation de la délibération de 2006 pour l'ensemble des acteurs des réseaux de télécommunication.

M. le Maire indique que la société SFR va installer des antennes sur le mât existant en haut de la rue de la Poste.

2/ Enquête publique sur la demande présentée par Méthaflandres à Wormhout – délibération n° 2024-11-03

La société METHA FLANDRES regroupe 5 associés issus de 5 exploitations d'élevage voisines. Ils se sont associés pour créer une unité de méthanisation agricole en injection de biométhane dans le réseau de GRDF. L'unité de méthanisation a reçu son arrêté d'enregistrement initial en date du 06/08/2020. L'unité de méthanisation est en fonctionnement depuis février 2023.

Methaflandres a déposé une demande d'enregistrement de la diversification des intrants de son unité de méthanisation. Ce dossier est soumis à consultation publique à Wormhout du lundi 21 octobre au 20 novembre 2024. L'objectif de ce dossier est de diversifier la nature des intrants afin de valoriser des biodéchets suite à la sollicitation d'entreprises agro-alimentaires locales qui veulent traiter leurs sous-produits.

La commune est concernée par le plan d'épandage. Monsieur le Maire présente le plan d'épandage qui compte deux nouvelles parcelles : une à l'intersection des routes de Saint Omer et chemin de la Chapelle et l'autre, au niveau des 5 rues.

Le conseil municipal émet un avis favorable au plan d'épandage présenté.

3/ Adhésions au SIDEN SIAN – délibération n°2024-11-04

Le conseil municipal décide d'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- o des communes de BUSIGNY, ESTREE-BLANCHE, NOYELLES-SUR-ESCAUT, SAINS-DU-NORD, RUMILLY-EN-CAMBRESIS et CRESPIN pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- o des communes de TRESCAULT, PAISSY, HAVRINCOURT et URVILLERS pour la compétence « Eau Potable ».

4/ Délégation du conseil municipal au maire - délibération n° 2024-11-05

M. le Maire rappelle la délibération n° 2020-09-10 concernant les délégations du conseil municipal au Maire.

La délibération communale ne précise pas de remplaçant en cas d'empêchement du maire.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser que les délégations existantes puissent être exercées par le suppléant du maire en cas d'empêchement du maire.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant du maire en cas d'empêchement du maire.

5/ Travaux et achats :

M. le Maire informe :

- Eglise : les chéneaux de l'église ont été en majorité remplacés- montant des travaux 36 104.97 € HT.
- L'audit énergétique de la mairie a été réalisé le 5 novembre 2024 – des travaux de rénovation énergétique pourront être sollicités.
- Les travaux sur le parquet de la médiathèque sont fixés à janvier 2025 – devis de la société Pauwels de 7 617.27 € HT.
- **Projet école - délibération n°2024-11-06**
 - o Le bornage du terrain va être réalisé pour visualiser l'échange de terres entre la parcelle communale et la parcelle de M. DUFOUR.
 - o Le service ingénierie d'iNord va être sollicité pour le projet de l'école.
- Les travaux de vidéoprotection sont terminés et fonctionnels ainsi que ceux liés à la signalétique. Les subventions pour ces deux projets et le fonds de concours pour le panneau numérique pourront être sollicités – **délibération n°2024-11-07**
Il reste toutefois à définir le mode de communication via ce panneau. Des jardinières type béton vont être installées au pied du panneau pour sa sécurisation.
Suite à la pose du panneau lumineux, la question est posée quant au danger possible relatif à la priorité à droite de la rue de la poste.

6/ Personnel communal

- M. le Maire informe qu'un agent bénéficie d'un temps partiel thérapeutique jusqu'en mars 2025.
- Rémunération des agents recenseurs : La dotation attribuée à la commune n'étant pas encore connue, le conseil municipal sursoit à cette délibération

7/ Délibération budgétaire modificative pour la paie – délibération n°2024-11-08

M. le Maire expose qu'il convient de procéder à une modification budgétaire au sein de la section de fonctionnement en dépenses pour assurer les charges de personnel :

- | | |
|---|--------------|
| - article 6413 – Dépenses : personnel non titulaire | + 5 000.00 € |
| - article 60612 – Dépenses : énergies électricité | - 5 000.00 € |

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces modifications budgétaires en section de fonctionnement au budget 2024.

8 / Renouvellement d'un bail – délibération n°2024-11-09

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 1966 un bail a été signé avec Monsieur DIERS Eric, domicilié à BOLLEZELE, pour 32 ares de terre référencés ZA 28.

Le Conseil Municipal décide de renouveler le bail à Monsieur DIERS Eric.

9/ Questions et informations diverses

- Le SIROM va installer un portique pour limiter l'accès des professionnels aux plateformes de déchets verts. Installation en janvier 2025
- Date du spectacle pour les enfants : mardi 17 décembre 2024 après-midi.
- Au cimetière, renouvellement des plaques indiquant le nom des sœurs.
- Point sur la vente de la maison de Pontcarré : une demande de bornage de la parcelle a été faite par l'acquéreur ainsi qu'une demande de division parcellaire.

- La Poste a été choisie comme prestataire pour les cartes cadeaux pour le personnel communal.
- M. le Maire indique que la commune peut solliciter le passage d'une balayeuse pour le nettoyage des caniveaux, via l'enveloppe communale voirie de la CCHF. Une demande sera faite pour cette intervention sur le village quand les travaux agricoles de la saison seront finis.
- Laurent VANPOUILLE présente un projet de Noréade :
La commune est alimentée par le château d'eau de Merckeghem comme la commune de Millam. Lors d'incendies en 2023 sur Millam, la commune a été impactée par le manque d'eau durant deux jours. Le projet est de réalimenter en secours la commune par la commune d'Arneke. Les travaux devraient avoir lieu en 2025.
Noréade projette également pour 2025 ou 2026 des travaux sur le réseau d'assainissement route de Merckeghem (de la maison de retraite à la rue Dezitter).
- Laurent VANPOUILLE indique que les travaux de renouvellement de l'éclairage public vont débiter la semaine prochaine rue Vandekerckhove et rue Maurice Cornette.
- Bertrand DECANTER demande si des bancs supplémentaires peuvent être placés route de Merckeghem.
- Marie-Noëlle AGEZ indique que la commune a gagné un trophée pour le parcours du cœur des scolaires pour la seconde fois. Les trophées seront remis aux écoles.
- La jardinière créée à l'entrée de la rue de l'Eglise sera maintenue et fleurie pour l'hiver.
- Cérémonie des vœux : samedi 11 janvier 2025 à 10 h 30.
- Marie-Noëlle AGEZ fait part du nouveau service mis en place par la CCHF concernant le transport à la demande.

La secrétaire de séance
Christine KIECKEN



Le Maire
Pierre MARLE


